

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 19

AMENDEMENT

présenté par
M. Neuder

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« le dépassement des repères »

les mots :

« l'excès ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel